

ASSEMBLÉE NATIONALE4 septembre 2006

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTS

N° 95484 à 95505

présentés par
M. Daniel Paul
et 21 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant :**

« Avant le 1^{er} janvier 2008, le Gouvernement remet au Parlement un rapport qui étudie si le démantèlement des anciens établissements publics nationaux est compatible avec la maîtrise publique de la politique énergétique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à clarifier les modalités d'une maîtrise publique de l'énergie, bien commun de l'humanité.

Ces amendements identiques ont été déposés par 22 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains :

Adt n° 95484 de M. Daniel Paul
Adt n° 95485 de M. Asensi
Adt n° 95486 de M. Biessy
Adt n° 95487 de M. Bocquet
Adt n° 95488 de M. Braouezec
Adt n° 95489 de M. Brard
Adt n° 95490 de M. Brunhes
Adt n° 95491 de Mme Buffet
Adt n° 95492 de M. Chassaigne
Adt n° 95493 de M. Desallangre
Adt n° 95494 de M. Dutoit
Adt n° 95495 de Mme Fraysse
Adt n° 95496 de M. Gérin
Adt n° 95497 de M. Goldberg
Adt n° 95498 de M. Gremetz
Adt n° 95499 de M. Hage
Adt n° 95500 de Mme Jacquaint
Adt n° 95501 de Mme Jambu
Adt n° 95502 de M. Lefort
Adt n° 95503 de M. Liberti
Adt n° 95504 de M. Sandrier
Adt n° 95505 de M. Vaxès